



ANALYSE FINANCIERE DE THONVILLE

Centre des Finances Publiques de Thionville



PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

La ville de Thionville compte :

- une population de 41.961 habitants ;
- 23.670 foyers fiscaux, 66,2% étant non imposables (56,4% en moyenne) ;
- 20.255 logements imposés à la TH, dont 527 résidences secondaires, et 2.890 logements non loués (chiffre 2017) ;
- 2.618 établissements (commerces et entreprises) imposés à la cotisation foncière des entreprises, dont 47,1% au taux minimum contre 67,8% en moyenne.
- 3 budgets annexes (eau, crématorium et lotissement).

Le revenu fiscal moyen par foyer est de 28.472 € (25.236€ en moyenne).

Seconde ville de Moselle par sa population, située sur le sillon mosellan, Sous-Préfecture et siège de la CA Portes de France Thionville, la ville tire profit de sa proximité avec le Luxembourg.

Monsieur Pierre Cuny est maire de la ville.

SOMMAIRE

Introduction	4
Principaux constats	4
I] LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT	5
A) Composantes des charges et des produits réels de fonctionnement	5
1°) Les charges diminuent	5
2°) Les produits baissent jusqu'en 2015, se redressent ensuite	9
B) La Capacité d'autofinancement en hausse	12
II) L'INVESTISSEMENT	13
A) Les dépenses d'équipement	13
B) Le financement des investissements	14
III] EQUILIBRE DU BILAN	16
A) Le fonds de roulement	16
B) Le besoin en fonds de roulement	17
C) La trésorerie	18
IV) la dette	19
1) Le coefficient d'autofinancement courant	21
LEXIQUE	22

INTRODUCTION

L'étude rétrospective porte sur les exercices 2015-2017 principalement. Cependant, tant que de besoin, des éléments 2018 (en cours d'exécution donc), ou des années précédentes, peuvent être mentionnés. La rédaction est intervenue début juillet 2017. Elle fait suite à l'analyse prospective rédigée en 2016 et aux analyses rétrospectives des années précédentes. Elle est rédigée conformément à l'engagement partenarial signé le 26 février 2018.

L'étude porte sur le budget principal exclusivement, même si des éléments concernant les budgets annexes peuvent être évoqués. Les valeurs sont exprimées en millier d'euro (K€) ou en million d'euro (M€), sauf mention expresse. L'étude s'appuie sur les comptes de gestion de la ville, les fiches analyses des équilibres financiers fondamentaux, le compte administratif mis en ligne sur le site Internet de la ville.

La commune de Thionville est membre de la communauté d'agglomération (CA) Portes de France, établissement public de coopération à fiscalité professionnelle. La CA Portes de France dont Monsieur Pierre Cuny est le président exerce 33 compétences et comporte 13 communes membres. La ville ne perçoit donc pas de fiscalité professionnelle. En 2015, la compétence ordures ménagères a été transférée à la CA.

Lorsque des éléments de comparaison sont donnés, la ville est placée soit dans un groupe de 338 villes de 20.000 à 49.999 habitants réparties sur le territoire national, soit dans un groupe de 15 villes de même taille situées en Lorraine. En priorité, la moyenne de proximité est privilégiée.

PRINCIPAUX CONSTATS

La situation financière continue à se redresser.

Les points de fragilité actuels sont :

- l'endettement reste important ;
- le besoin en fonds de roulement au 31 décembre reste conséquent ;
- le coefficient d'autofinancement courant s'améliore, est passé sous 100%, mais reste encore fragile.

Les points en voie d'amélioration notables sont:

- le ratio des charges structurelles est revenu au niveau médian ;
- les charges de fonctionnement diminuent ou sont maîtrisées, particulièrement les charges de personnel ;
- la capacité d'autofinancement brute continue à se redresser, et permet depuis 2016 de rembourser la dette ;
- le fonds de roulement (quasi réserves) se redresse, et permet de dégager un niveau de trésorerie satisfaisant.

Les efforts doivent se poursuivre, particulièrement en continuant à contenir les charges. Des investissements mesurés et adaptés à la capacité financière pour ne pas aggraver l'endettement devraient permettre de renforcer progressivement la structure financière de la commune.

I] LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT

A partir de l'étude des charges et des produits de fonctionnement, l'objectif du comptable est de déterminer comment la commune a dégagé un excédent ou un déficit dans sa gestion courante.

A) Composantes des charges et des produits réels de fonctionnement

1°) Les charges diminuent

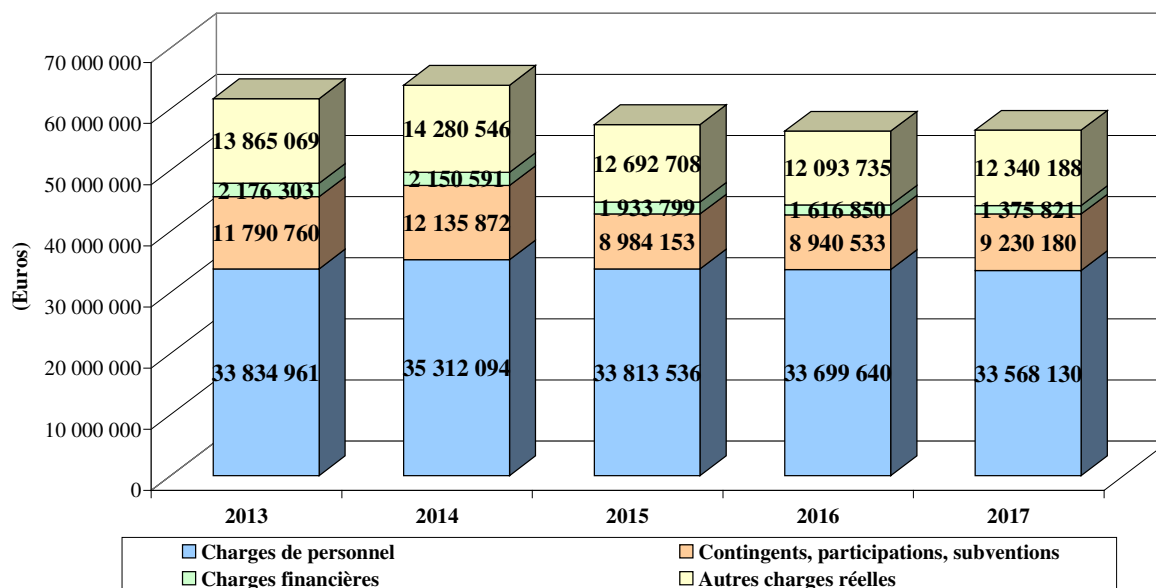
Les transferts de compétences 2015 à la CA Portes de France expliquent les variations principales à la baisse. Cependant, en limitant l'étude à la période 2015-2017, donc après les principaux transferts (ordures ménagères), les charges de fonctionnement diminuent (-1,9% en 2016), ou sont contenues (+0,3% en 2017).

Les charges de fonctionnement réelles passent de 63,9M€ en 2014 à 56,5 M€ en 2017. Elles représentent désormais 1 347€/hab contre 1 048€ pour les 15 villes de la région (1 285 € pour les 338 villes françaises) comptant de 20 000 à 40 999 habitants.

Les charges se décomposent en :

- charges de personnel (1^{er} groupe de dépense),
- contingents et participations,
- subventions de fonctionnement (3^{ème} groupe de dépense),
- charges financières,
- autres charges réelles (second groupe de dépense) dont le 011.

Évolution des charges réelles (montant)



Les charges de personnel (33,5 M€, soit 800€/hab contre 625€ en moyenne régionale) sont le premier groupe de dépense représente près de 60% des charges réelles de fonctionnement. Les charges sont dites « nettes », c'est à dire retraitées des versements des caisses d'assurance d'une part, et augmenté du personnel extérieur à la collectivité (compte 621). L'année 2015 se caractérisant par des transferts

vers la CA, aucune neutralisation n'est intervenue sur cette année pour mesurer l'évolution des charges entre 2014 et 2017. Par contre, depuis 2015, les charges de personnel diminuent : -0,3% en 2016, et -0,4% en 2017, soit une diminution de 132k€. L'effort réel pour contenir les charges est en fait plus important, des éléments conjoncturels indépendants de la volonté de la commune (hausse du point d'indice au 1^{er} juillet 2016 et au 1^{er} février 2017 de 1,2% par exemple) gagne à être mis en relation avec l'évolution des charges de personnel pour mesurer réellement les efforts de la collectivité. En 2017, le compte administratif enregistre 821 équivalents temps complet.

Les contingents et participations versés par la commune à hauteur de 2,13 M€ en 2017, constituent des charges dites rigides, pour lesquelles la commune dispose de marges de manœuvre limitées (cf. notamment le paragraphe sur l'étude du ratio de rigidité). Ils ont progressé de 3,7% par rapport à l'année 2016 et représentent 51€/hab contre 24€ en moyenne. Les principales sommes sont versées au Sdis (1.988 k€) et à l'Institut Notre Dame de la providence (117 k€).

Les subventions de fonctionnement versées (dont le Ccas) sont passées de 7 765k€ en 2014 à 6 883 k€ en 2015, puis 6 839 k€ en 2016. En 2017, elles augmentent de 3,7% et reviennent à 7 092k€, soit 169€/hab contre 133€ en moyenne régionale. Elles représentent désormais 20% des dépenses réelles de fonctionnement.

La liste suivante, établie à partir du compte administratif 2017 présente les principales associations percevant une subvention. Pour mémoire, il est rappelé qu'une subvention au-delà de 23 000 € implique l'établissement d'une convention entre les parties.

	k€
CCAS	4 257
Theras Santé	416
Centre dramatique	400
Centre social le Lierre	381
OPH Habitat	365
Amicale du personnel	359
Association Jacques Prévert	256
Centre culturel Jacques Brel	240
Centre social S. Michel	153
Association les grands chênes	143
Association Passage	131

Les charges financières diminuent chaque année depuis 2013 : -1,2% en 2014, -10,1% en 2015, -16,4% en 2016 et -14,9% en 2017. Avec 1 376 k€, elles correspondent à 33€/hab contre 41€ en moyenne. Les charges financières incluent non seulement les intérêts liés aux emprunts, mais également le coût de la ligne de trésorerie (9 070€ en 2017). La ligne de trésorerie est complètement remboursée fin 2017, et n'a pas été mobilisée sur les 6 premiers mois 2018.

Les autres charges de fonctionnement réelles augmentent de 2% en 2017 (12 340 k€). Cependant, elles sont plus que contenues sur les derniers exercices : 13.865 k€ en 2013, 14 281 k€ en 2014, 12 693 k€ en 2015, 12 094 k€ en 2016. Les principaux postes de dépenses sont les achats de prestations de services (1.160 k€), l'électricité (2 559 k€), les locations mobilières (624 k€), les entretiens et réparations et les frais de nettoyage de locaux (818 k€).

Le tableau suivant présente l'évolution des postes du 011 sur les 3 derniers exercices. Il s'agit, ordinairement, du premier outil à concevoir pour mettre en place une politique de réduction des charges.

Compte	Intitulé	2015	2016	2017	Variation
60222	Achats stockés produits entretien	32 018	29 305	33 493	1 475
60223	Achats stockés fournitures atelier	42 259	46 771	50 419	8 160
60224	Achats stockés fournitures adm	79 808	80 419	80 432	624
60226	Achats stockés fournitures vêtements	29 699	19 639	23 387	-6 311
60228	Achats stockés autres	42 127	50 891	33 384	-8 742
6032	variation stocks autres appro	4 802	6 490	172 313	167 512
6042	achats prestations de services	1 239 370	1 158 236	1 160 349	-79 021
60611	eau et assainissement	420 015	380 824	478 824	58 809
60612	énergie electricité	2 785 511	2 259 005	2 559 117	-226 394
60621	combustibles	25 210	17 256	24 732	-478
60622	carburants	312 743	188 559	203 365	-109 378
60623	aliments	48 318	30 871	34 297	-14 020
60628	autres	464 400	447 123	437 214	-27 186
60632	fournitures petits équipement	325 416	335 519	290 716	-34 701
60636	vêtements de travail	59 942	57 650	58 034	-1 908
6064	fournitures administratives	40 329	48 970	41 827	1 498
6065	livres-disques-cassettes	25 421	23 069	31 090	5 669
6067	fournitures scolaires	126 306	131 036	123 386	-2 920
6068	autres	10 355	2 891	1 008	-9 347
6132	locations immobilières	265 097	268 184	245 267	-19 830
6135	locations mobilières	739 812	622 874	624 269	-115 542
614	charges locatives	36 969	23 114	30 539	-6 430
61521	entretiens et répa terrains	166 049	152 930	66 186	-99 862
61522	bâtiments publics	707 075	730 500	715 478	8 403
61523	voiries et réseaux	329 764	364 401	403 363	73 599
61524	bois et forêts	4 916	16 214	34 687	29 771
61551	matériel roulant	88 905	100 768	95 818	6 913
61558	autres mobiliers	265 472	250 167	270 072	4 600
6156	maintenance	398 122	408 269	441 038	42 916
616	assurance	242 163	157 428	164 058	-78 105
6168	autres assurances		80 226	85 998	85 998
617	études et recherches	5 648	210 693	101 748	96 100
6182	doc générale et technique	52 697	64 898	66 510	13 813
6184	verst organismes de formation	96 055	116 156	109 476	13 420
6185	frais de colloques	5 064			-5 064
6188	autres	1 206	1 935	1 622	416
6225	indemnités	10 069	10 121	9 742	-327
6226	honoraires	89 311	104 571	74 562	-14 748
6227	frais accessoires	5 871	6 385	61 954	56 083
6228	divers	2 047		8 613	6 566
6231	annonces insertions	166 838	186 786	104 507	-62 332
6232	fêtes et cérémonies	51 410	44 801	51 778	368
6236	catalogues et imprimés	99 777	105 092	113 019	13 242
6237	publications	24 837	27 972	25 017	181
6238	divers	15 324	10 999	26 768	11 444
6241	transports de biens	9 067	11 716	7 987	-1 079
6247	transports collectifs	296 291	215 936	177 749	-118 542

Compte	Intitulé	2015	2016	2017	Variation
6248	divers	25 460	27 564	25 714	254
6256	déplacements missions	37 026	34 984	40 303	3 277
6257	déplacement réceptions	113 168	88 169	111 090	-2 078
6261	affranchissement	133 861	99 171	112 756	-21 105
6262	télécommunications	190 997	218 423	194 804	3 807
627	services bancaires	5 682	7 288	5 859	177
6281	concours divers	41 957	33 454	30 145	-11 812
6282	frais gardiens	52 635	34 937	53 882	1 247
6283	frais nettoyage locaux	781 858	835 613	818 176	36 318
6284	redevance services rendus	9 044	11 177	9 053	8
62876	remboursement frais gfp			3 900	3 900
62878	remboursement frais autres orga		1 060	2 684	2 684
6288	autres services extérieurs	2 052	4 394	9 942	7 890

Le tableau suivant présente les dépenses de la commune, pour quelques comptes, ramenées en euro par habitant. Les colonnes moyenne et médiane présentent le même type de dépense sur les 19 communes mosellanes supérieures à 10 000 habitants, Metz étant compris dans ces 19 villes.

Comptes	Libellé rapide	Montants	Moyenne	Médiane
60611	eau	11,41	8,21	5,79
60612	électricité	60,99	52,32	38,7
60621	combustible	0,59	0,98	0,16
60622	carburants	4,85	4,54	3,94
60631	fournitures	0,00	5,19	2,83
6064	fournit adm	1,00	1,32	1,14
611	contrats	0,00	17,63	7
615	entre et répar	52,21	37,47	37,19
6226	honoraires	1,78	1,97	1,55
6232	fêtes et céré	1,23	7,16	5,22

La moyenne permet de situer rapidement les dépenses de la commune étudiée parmi les autres communes mosellanes. La moyenne présente un défaut : elle prend en compte les situations exceptionnelles, soit par excès de dépense, soit par défaut.

La médiane, en répartissant la population étudiée en 2 groupes de même quantité autour d'une valeur, permet de corriger les imperfections de la moyenne.

La Ddfip de la Moselle tient à disposition le tableau similaire avec des éléments statistiques complémentaires (quartiles 1 et 3, minimum et maximum).

Cet outil est élaboré pour aider les gestionnaires locaux à maîtriser les dépenses des collectivités.

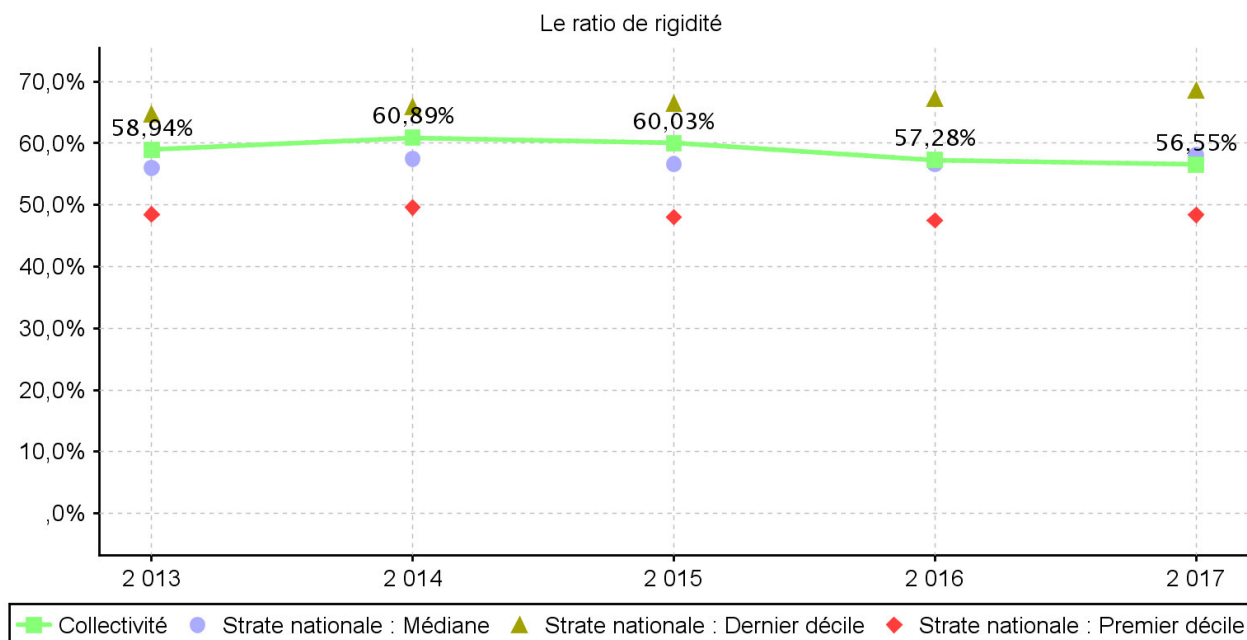
Ratio de rigidité

Le ratio de rigidité des charges structurelles se calcule ainsi : (Charges de personnel + Contingents et participations + Charges d'intérêts) / Produits de fonctionnement réels. Ce ratio évalue le côté incompressible de certaines dépenses. Un ratio important indique une marge de manœuvre limitée.

La valeur du ratio s'améliore sur les derniers exercices, conséquence :

- de la réduction des contingents et participations entre 2014 et 2015 (de 4,3 M€ à 2,1 M€) ;
- de la réduction des charges de personnel depuis 2014, et chaque année depuis ;
- de la réduction des charges financières chaque année ;
- de l'augmentation des produits (variation de la fiscalité) en 2016.

Le graphique suivant établit que le ratio de rigidité des charges de la ville est désormais sous la valeur médiane des villes de même catégorie. Ce ratio est un indicateur pertinent de pilotage pour une ville de 41 961 habitants. En effet, plus le ratio est élevé, plus les charges sont contraintes, ce qui limite nécessairement les possibilités (nouveaux services, niveau des investissements) de la collectivité. A contrario, un Rcs faible indique une capacité potentiellement rapide à modifier les choix de gestion. Le Rcs est principalement connu comme un indicateur de l'aptitude d'une collectivité à réduire rapidement ses charges de fonctionnement pour renforcer son autofinancement, et donc dynamiser ses investissements.

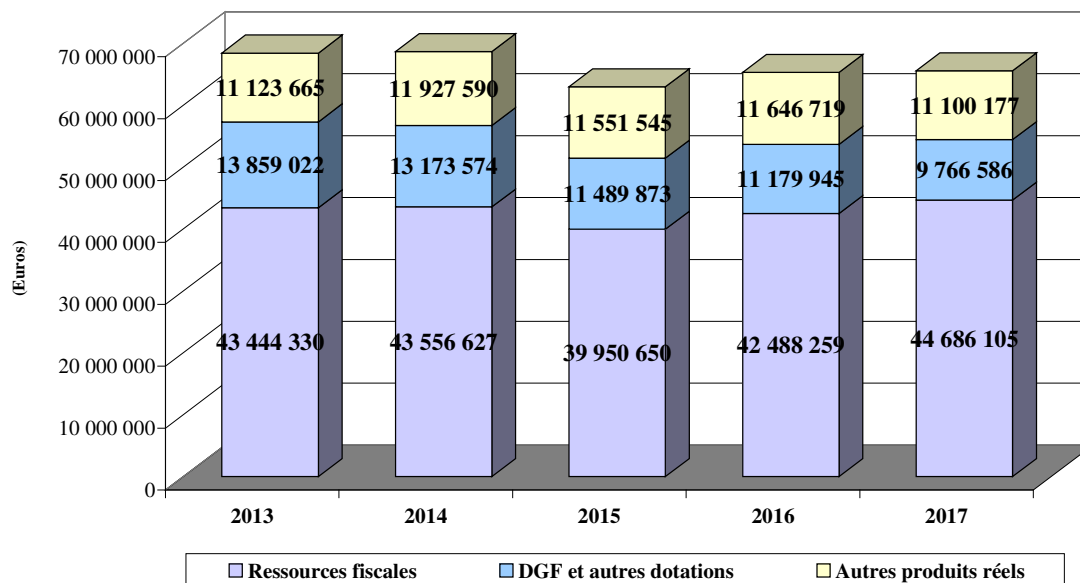


2°) Les produits baissent jusqu'en 2015, se redressent ensuite

Les transferts de compétence en 2015 et la baisse de la Dgf (contribution au redressement des finances publiques) expliquent la baisse des produits de plusieurs millions, baisse partiellement enrayée par l'augmentation de la fiscalité en 2016.

Les produits de fonctionnement réels passent de 68,4 M€ en 2013 à 62,9 M€ en 2015, avant de revenir à 65,3 M€ en 2016. Fin 2017, avec 65 552 868 €, ils représentent 1 562 €/hab contre 1 463 € en moyenne. Les produits de fonctionnement se décomposent en ressources fiscales, dotations et autres produits réels.

Évolution des produits réels (montant)



Les ressources fiscales passent de 39,9 M€ en 2015 à 44,6 M€ en 2017. Elles correspondent à 1 014 €/hab contre 993 €/hab. et assurent désormais 68,2% des produits de fonctionnement réels contre 63,4% en 2015. Trois masses principales caractérisent les ressources fiscales : les impôts locaux, les reversements de fiscalité de la CA, et les autres impôts et taxes.

Les impôts locaux (27 368 k€ soit 652€/hab contre 614€ en moyenne nationale).

Sur la période 2015-2017, ils se caractérisent par :

- l'augmentation des taux 2016 (+ 20%) qui permet de renforcer le produit de 4 434 k€ dès 2016 ;
- l'évolution des bases, qui permet par exemple de récupérer 500 k€ de produits supplémentaires en 2017, dont 103 k€ liés à la revalorisation automatique des bases et 397 k€ aux nouvelles bases. Sur la période 2014-2017, la variation liée aux nouvelles bases est relativement faible (+118 k€ pour la TH, + 270 k€ pour la TF). Ordinairement, les bases de TH augmentent davantage que les bases de TF, ce qui n'est pas le cas pour Thionville. Une des explications trouve son origine dans l'étude des logements vacants. Ceux-ci, vacants depuis au moins deux ans, sont passés de 851 logements en 2016 à 1 003 en 2018, impliquant une perte de produit de 281 k€ environ. Au moment de la taxation 2017, le nombre de logements non loués représentait 12% du parc immobilier (2 890 logements, dont ceux vacants depuis plus de 2 ans). Les bases de TF évoluent également avec l'évolution des entreprises et des commerces. Entre 2014 et 2017, les établissements imposés à la CFE passent de 2 443 à 2 618 sur le territoire de Thionville, mais les bases de TF liées aux entreprises et aux commerces représentent toujours 33% des bases d'imposition de la ville.

Les reversements de fiscalité de la CA correspondent uniquement au reversement des attributions de compensation, la CA ne reversant pas de dotation de solidarité communautaire, même si globalement les reversements de la CA ont toujours été très importants. En 2017, l'attribution de compensation atteint 12,6 M€ (302€/hab contre 184 € au niveau régional et 263 € au niveau national), contre 13,2 M€ en 2014.

Le niveau des recettes procurées par certains impôts et taxes (taxe sur l'électricité, droits de mutation par exemple) dépend en grande partie de la conjoncture économique. Avec 4,7 M€ (110€/hab contre 63€ au niveau régional et 113€ au niveau national), ils se caractérisent par :

- la perte de la taxe d'enlèvement de la Teom suite au transfert de la compétence à la CA en 2015 ;
- l'encaissement de droits de stationnement et de la taxe sur l'électricité.

- les variations de ce poste s'expliquent principalement par les droits de mutation.

Le tableau suivant récapitule les différents produits perçus.

		2015	2016	2017	
7331	Teom	4 775 662			Reversée à la CA
7337	stationnement	1 547 934	1 691 941	1 643 756	
7351	taxe électricité	820 361	844 436	876 852	
7362	taxe de séjour	30 374	3 309	2 856	
7368	publicité extérieure	252 857	404 007	361 918	
7381	droits de mutation	1 180 470	1 267 956	1 810 274	
7388	diverses	1 323	78 430	83 449	

La Dgf et les autres dotations passent de 13,8 M€ en 2013 à 9,8 M€ en 2017. Elles représentent désormais 233 €/hab contre 322 € au niveau régional et 313 € au niveau national. Cette baisse (4 M€) s'explique essentiellement par la baisse de la Dgf qui est passée de 10,8 M€ à 7,1 M€ sur la même période, celle-ci étant principalement liée à la contribution de la commune au redressement des finances publiques (Crfp). La Crfp 2014-2017 est en effet de 3.599 k€ (505 k€ en 2014, 1 242 k€ en 2015, 1 269 k€ en 2016 et 583 k€ en 2017).

Les autres produits réels, particulièrement stables sur la période, correspondent à 11,1 M€ en 2017, soit 16,9% des produits de fonctionnement, ce qui est un niveau particulièrement important (265 €/hab contre 117 € en moyenne). Les principaux produits concernent les droits de stationnement (372 k€), les droits culturels (635 k€), les redevances périscolaires (820 k€), les mises à disposition de personnel aux budgets annexes (6 184 k€), les remboursements de frais des régies (497 k€) et les loyers (652 k€).

En €	Les autres produits réels				
	2013	2014	2015	2016	2017
Autres produits réels	11 123 661	11 927 589	11 551 544	11 646 719	11 100 178
Produits financiers	21	19	16	11	10
Produits exceptionnels	119 482	131 540	262 649	189 976	124 074
Ventes et autres produits courants non financiers	11 004 159	11 796 030	11 288 879	11 456 732	10 976 094
Produits des services du domaine	8 851 345	9 512 052	9 578 643	9 581 214	9 577 287
Production stockée et travaux en régie	979 478	855 684	649 655	803 967	543 128
Autres produits de gestion courante	1 173 337	1 428 294	1 060 580	1 071 550	855 679

L'état des restes n'a pas été analysé : l'engagement partenarial signé le 26 février 2018 entre la ville et la Dgfp permettant, par le biais des rencontres semestrielles, d'aborder spécifiquement l'état des restes. Il est cependant noté que, pour la première fois depuis longtemps, en 2017, la ville a comptabilisé des provisions pour dépréciations des actifs circulants à hauteur de 150 k€. Les provisions, si elles n'entraînent aucun décaissement, améliorent la qualité comptable et permettent d'obtenir un résultat comptable plus sincère. Dès lors qu'un risque sur le recouvrement existe, elles doivent être envisagées. La ville est encouragée à poursuivre ces bonnes méthodes.

B) La Capacité d'autofinancement en hausse

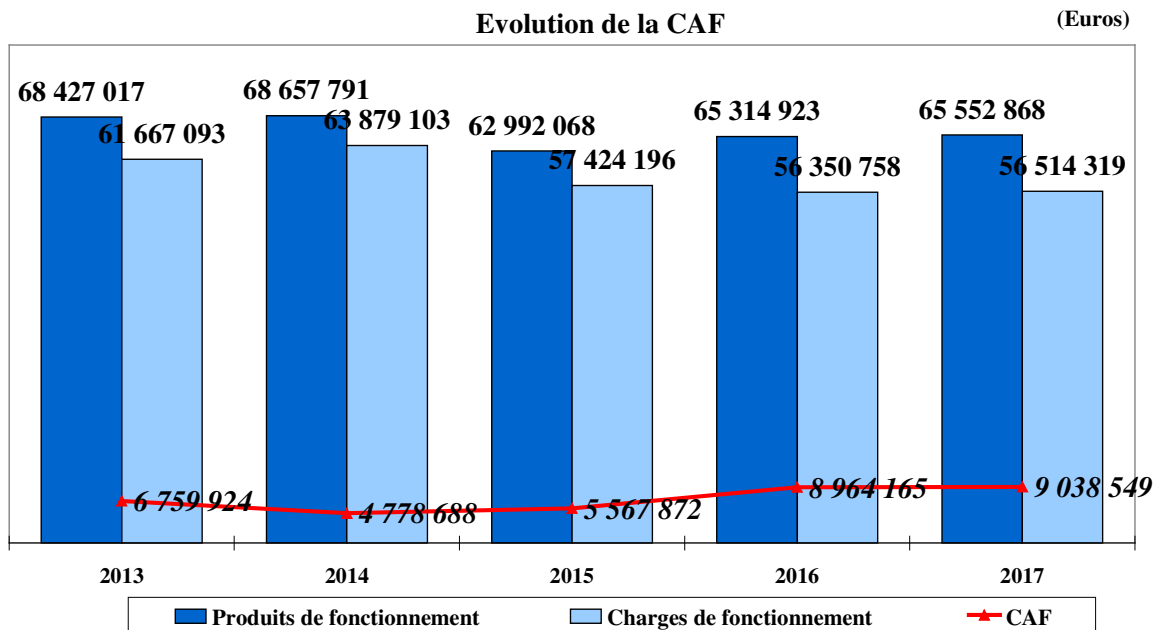
La Capacité d'autofinancement brute (CAF) représente l'excédent de fonctionnement (Produits réels diminués des charges réelles) utilisable pour financer les dépenses d'investissement (c'est à dire, les remboursements de dettes par priorité, puis avec le reliquat de nouvelles dépenses d'équipement...).

Conséquence de l'effort de réduction des charges, effort qui se traduit selon les années soit par une baisse soit par une augmentation modérée (+ 0,3% en 2017), et de l'augmentation des produits liée en partie à l'augmentation des taux d'imposition en 2016, la CAF brute se redresse chaque année.

En 2017, la CAF brute est de 9 038 k€. Elle représente 215 €/hab et 13,8% des produits de fonctionnement réels contre 178€ et 12,2% en moyenne. Point déterminant : depuis 2016, la CAF brute permet de rembourser le capital de la dette.

	2013	2014	2015	2016	2017
CAF Brute	6 759 924	4 778 688	5 567 872	8 964 165	9 038 549
Rembt dette	7 525 478	8 233 771	8 371 806	7 733 310	7 467 696
CAF nette	-765 554	-3 455 083	-2 803 934	1 230 855	1 570 853

Une CAF nette positive constitue le socle de la solidité financière d'une collectivité, puisqu'elle signifie concrètement que les produits de fonctionnement permettent de couvrir à la fois les charges de fonctionnement et le remboursement de la dette. Une CAF nette positive est donc le signe d'une section de fonctionnement équilibrée et d'un financement sécurisé des investissements. En 2016 et 2017, la ville dégage donc des ressources de sa section de fonctionnement pour financer les nouveaux investissements.



II) L'INVESTISSEMENT

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la commune constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente la variation du fonds de roulement.

A) Les dépenses d'équipement

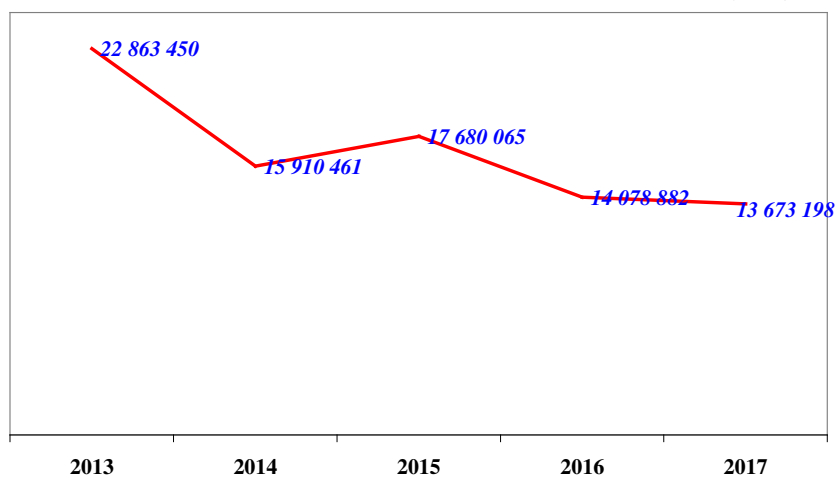
Sur la période 2013-2017, les dépenses d'investissement diminuent. Cependant, même en 2017 (année où les investissements sont au plus bas), les dépenses d'équipement restent d'un niveau élevé. Ainsi, 13,6 M€ correspondent à 326 €/hab contre un niveau moyen de 280 € (moyenne régionale) ou 324 € (niveau national).

Les dépenses d'équipement comprennent d'une part les nouvelles immobilisations, et d'autre part les subventions d'équipement versées.

	2013	2014	2015	2016	2017
Immobilisations	22 641 927	15 717 227	17 546 148	13 952 911	11 796 822
Subv équip versées	221 523	193 234	133 916	125 971	1 876 376

Évolution des dépenses d'équipement

Dépenses d'équipement (avec restes à réaliser) (Euros)



L'analyse prospective écrite en 2016 envisageait un niveau d'investissement 2016 et 2017, plus faible de 7,6 M€.

B) Le financement des investissements

Pour financer les investissements, une collectivité a plusieurs possibilités : son financement disponible, l'emprunt, et le prélèvement sur les réserves.

Le financement disponible correspond au solde constitué principalement par la CAF brute, les dotations (fctva, detr par exemple), les subventions d'équipement perçues (Etat, Département par exemple), et les produits de cession.

	2013	2014	2015	2016	2017
CAF brute	6 759 923	4 778 692	5 567 867	8 964 165	9 038 551
Subv investissement	6 059 629	4 226 213	6 237 139	3 689 181	2 412 020
Produits de cession	797 244	948 944	2 387 447	3 778 604	7 336 988
Mise à dispo, retour de biens	64 576	981 048	998 353	950 251	1 893 735
Dotations	5 104 549	2 792 235	2 315 358	3 096 663	3 215 715
Dettes non financière	3 413	31 562	6 689	1 748	1 888
	18 789 334	13 758 694	17 512 853	20 480 612	23 898 897

Le financement disponible augmente du fait de la variation de la CAF et des produits de cession, bien que la ville ait perçu nettement moins de subventions. Le montant des produits de cession doit être mis en valeur. La ville espérait réaliser, sur 2016-2017, 8 millions de produits de cession. L'analyse prospective avait limité le montant à 2 M€ sur cette période, la réalisation de produits de cession était fréquemment longue. Le montant effectivement réalisé est de 11,1 M€. Ce montant important, de même que la reconstitution de la CAF brute au delà de ce qui était envisagé, expliquent que la ville ait pu réaliser des dépenses d'investissement de 7,6 M€ supérieurs à ce qui était envisagé, sans détériorer la structure financière.

Le financement disponible ne permet généralement pas de couvrir les emplois stables, c'est à dire les dépenses concernant les nouveaux investissements et les remboursements d'emprunt, ce qui peut être constaté dans le tableau ci-dessous.

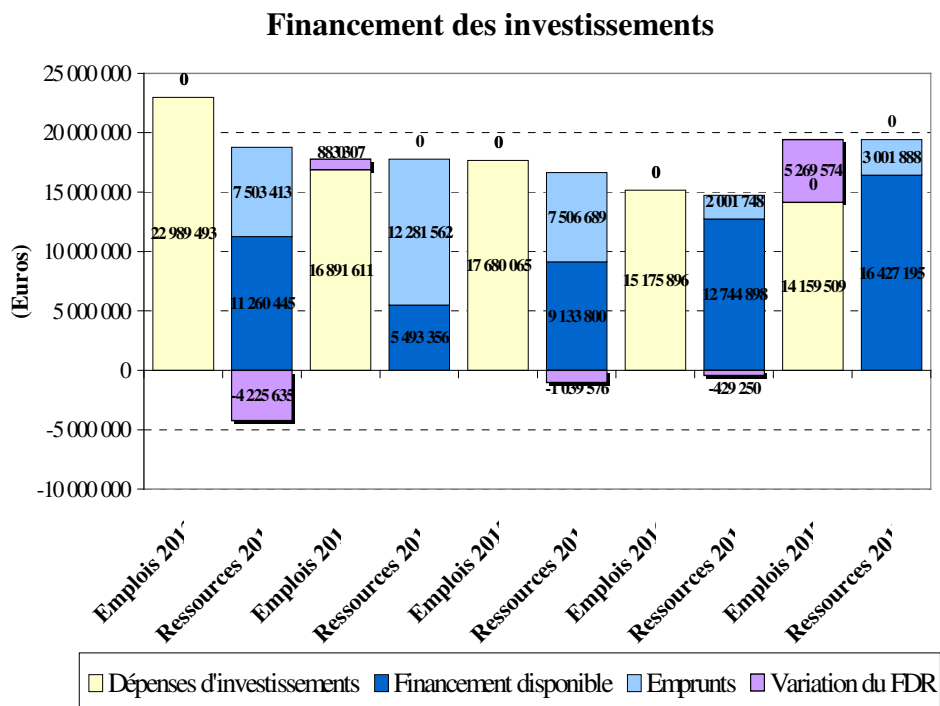
	2013	2014	2015	2016	2017
Financement disponible	18 789 334	13 758 694	17 512 853	20 480 612	23 898 897
Emplois stables	30 514 970	25 125 382	26 052 433	22 909 862	21 629 323
Dont rembt emprunt	7 442 883	8 229 841	8 371 805	7 733 310	7 467 696
Variation	-11 725 636	-11 366 688	-8 539 580	-2 429 250	2 269 574
Emprunt nouveaux	7 500 000	12 250 000	7 500 000	2 000 000	3 000 000
Variation Frng	-4 225 636	883 312	-1 039 580	-429 250	5 269 574

Depuis 2016, le financement disponible se rapproche du niveau des emplois stables, et est même supérieur en 2017. L'analyse prospective réalisée en 2016 recommandait d'approcher effectivement ces deux masses pour accorder l'effort d'investissement de la ville à ses capacités financières d'une part, et pour réduire son endettement d'autre part.

Lorsque les emplois stables sont supérieurs au financement disponible, la collectivité doit soit emprunter, soit effectuer un prélèvement sur son fonds de roulement (ses réserves).

Chaque année, la collectivité emprunte, l'emprunt étant une variable de financement des investissements. Cette attitude est habituelle pour les grosses collectivités.

En outre, certaines années elle doit effectuer à l'issue des emprunts un prélèvement sur ses réserves (Frng), ce qui fut le cas en 2013, 2015 et 2016. En 2014 et 2017, au contraire, le Frng se reconstitue.



III] EQUILIBRE DU BILAN

L'objectif de l'examen du bilan est d'estimer les marges de manœuvre futures pour toutes opérations d'investissement (remboursements de dettes, investissements nouveaux et coûts induits par ses investissements en fonctionnement, emprunts...).

Le bilan décrit, à la clôture de l'exercice, l'ensemble du patrimoine que la commune a constitué d'année en année. Ce patrimoine comprend un "actif" (total des biens immobiliers ou mobiliers, des créances et de la trésorerie) et un "passif", total des moyens de financement que détient la commune (dotations, subventions, dettes...).

La mesure de l'équilibre financier de la commune s'effectue à travers trois grandeurs caractéristiques : le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie.

Bilan en 2017		
ACTIF	PASSIF	
Immobilisations 529 287 789	Subventions, dotations, réserves 474 028 813	
	Dettes financières 68 225 312	FDR = 12 966 336
Stocks et créances 9 496 650		
	Dettes fournisseurs, sociales 2 746 257	BFR = 6 750 393
Trésorerie 6 215 945		Trésorerie = FDR - BFR = 6 215 945

A) Le fonds de roulement

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

En 2017, le financement disponible (avant emprunt) est supérieur aux emplois d'investissement. Le solde vient abonder les réserves de la ville. En outre, l'emprunt souscrit cette année vient également abonder les réserves. Le fonds de roulement augmente donc de 5,2 M€.

Fin 2017, le FDR est de 12,9 M€. Il permet de couvrir le besoin en FR. La situation est donc saine.

B) Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances plus stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée génère un besoin de financement. A l'inverse, une dette pas encore payée vient diminuer ce besoin de financement. Le BFR traduit le décalage entre perception de recettes et paiement de dépenses.

Le BFR, 6 751 k€, augmente en 2017.

L'analyse du BFR des collectivités locales, au 31 décembre, est perturbée suite à l'utilisation de la journée complémentaire (JC). En effet, les mandats pris en charge en JC bien que payés le jour même, et les titres émis en JC, même si ils sont recouverts le jour même comme c'est le cas pour les écritures de régularisation des recettes perçues avant émission des titres, viennent modifier substantiellement le BFR.

Une analyse détaillée des constituants du BFR et de leur évolution est proposée. Il ne s'agit pas de décomposer la totalité des éléments, mais uniquement de détailler les éléments principaux, dans une optique pédagogique.

Eléments creusant le BFR :

- les stocks (119 k€). Seul l'ordonnateur peut agir sur la gestion des stocks. Sur les derniers exercices, 2017 se caractérise par le niveau le plus bas, niveau qui précédemment était autour de 280 k€.
- redevables et comptes rattachés (racine des comptes 41, pour 1,6 M€). Sur les 5 derniers exercices, ce niveau est similaire au 31 décembre. Les opérations de fin d'exercice, et peut-être une accélération de l'émission des titres sur la fin d'année gonflent ce poste. Au 17 juillet 2018, il est de 1,1 M€.
- les autres créances d'exploitation (5,5 M€). Alors que ces postes tendaient à diminuer (3,2 M€ en 2016), ils augmentent en 2017. Les reversements attendus du CCAS (5 M€) expliquent principalement ce niveau. Au 17 juillet 2018, 2,6 M€ du CCAS ne sont pas encaissés.
- les liens avec les budgets annexes creusent le BFR. Le budget eau creuse le BFR de 1,7 M€ fin 2017 contre 2 M€ fin 2016. Au 17 juillet 2018, il creuse le BFR de 329 k€. Il est vraisemblable que les rôles d'eau soient émis tardivement dans l'année. L'accélération de l'émission des rôles est de nature à réduire le BFR.

Eléments réduisant le BFR :

- factures non parvenues (1 M€) et charges à rattacher (121k€) ;
- budget annexe (85 k€) ;
- tva à décaisser (291 k€) ;
- acquisition d'un terrain (78 k€) ;
- subvention non perçue (Oph, 365 k€).

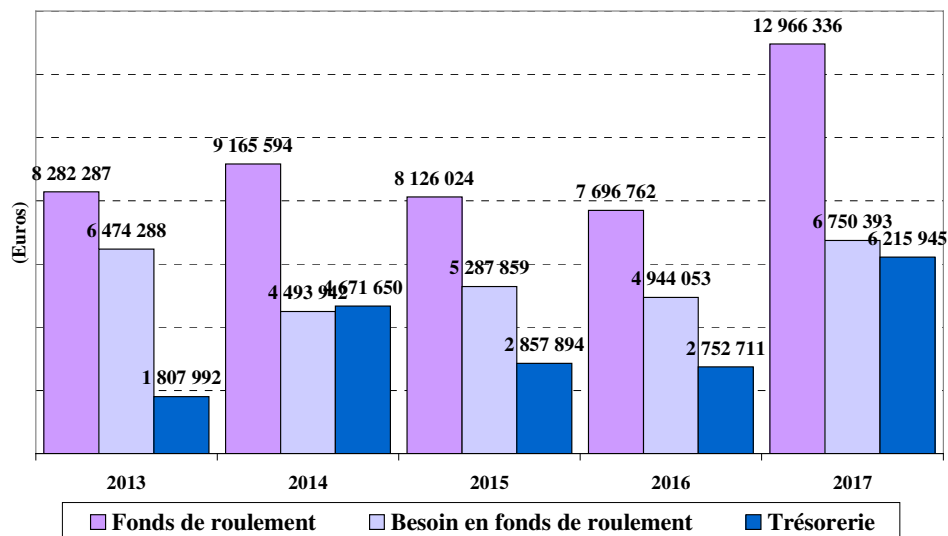
La réduction du BFR est un élément essentiel. En effet, le BFR mobilise des capitaux (le FR). Les efforts pour le contenir, voire le réduire, limite donc le recours à l'emprunt voire contribue à diminuer l'endettement. Le levier essentiel pour réduire le BFR réside dans l'émission rapide des factures et des rôles, en privilégiant les montants significatifs. En effet, l'encaissement suit ordinairement l'émission.

C) La trésorerie

La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement.

Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement. Fin 2017, la trésorerie s'améliore et revient à 6,2 M€, ce qui permet de couvrir 39 jours de dépenses de fonctionnement. Ce niveau de trésorerie indique que l'emprunt mobilisé en 2017 (3 M€) est venu l'abonder puisqu'elle augmente de 3,4 M€.

Évolution des principaux éléments du bilan

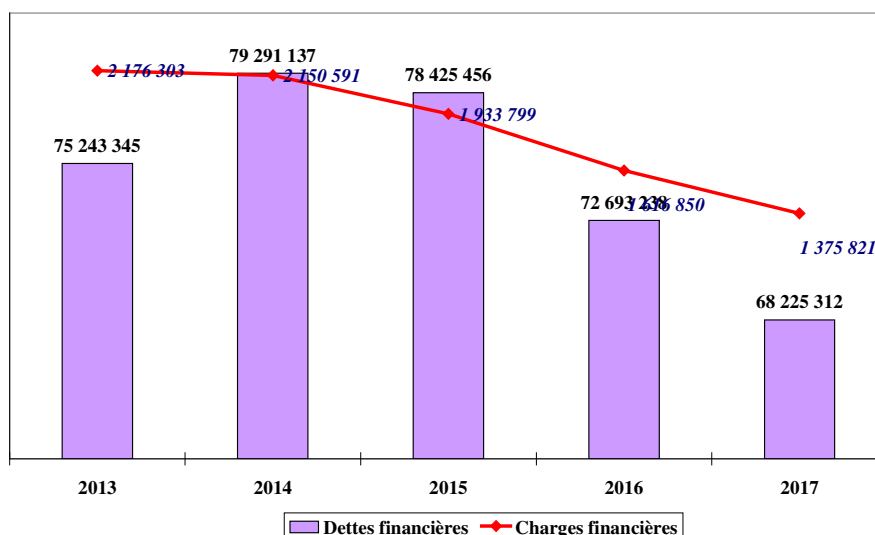


IV) LA DETTE

Fin 2017, la dette de la ville est de 68,2 M€, ce qui correspond à 1 626 €/hab contre 1 114 € pour les 15 villes de même catégorie de la région (1 066 € en moyenne nationale). La dette reste donc importante, mais tant à diminuer (baisse de 11 M€ depuis 2015).

	2013	2014	2015	2016	2017
Remboursement emprunt	7 442 883	8 229 841	8 371 805	7 733 310	7 467 696
Nouvel emprunt	7 500 000	12 250 000	7 500 000	2 000 000	3 000 000
Variation	57 117	4 020 159	-871 805	-5 733 310	-4 467 696

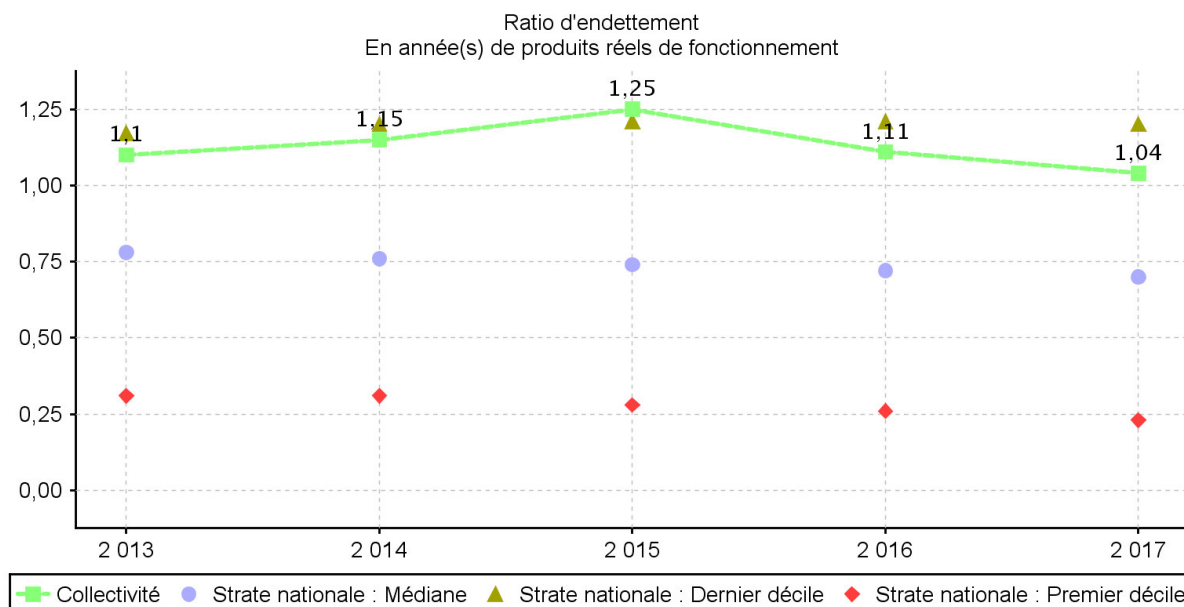
Évolution de la dette (Montant)



Le budget annexe eau porte également une dette de 18,5M€ en 2017 (22,2 M€ en 2013). La dette consolidée est donc de 86,7M€.

La dette peut être mise en relation avec les produits de fonctionnement réels (dette/produits de fonctionnement, ratio d'endettement). Ce ratio permet de mesurer l'endettement relativement à la richesse d'une collectivité. Le graphique suivant présente l'évolution de ce ratio avec des éléments de comparaison.

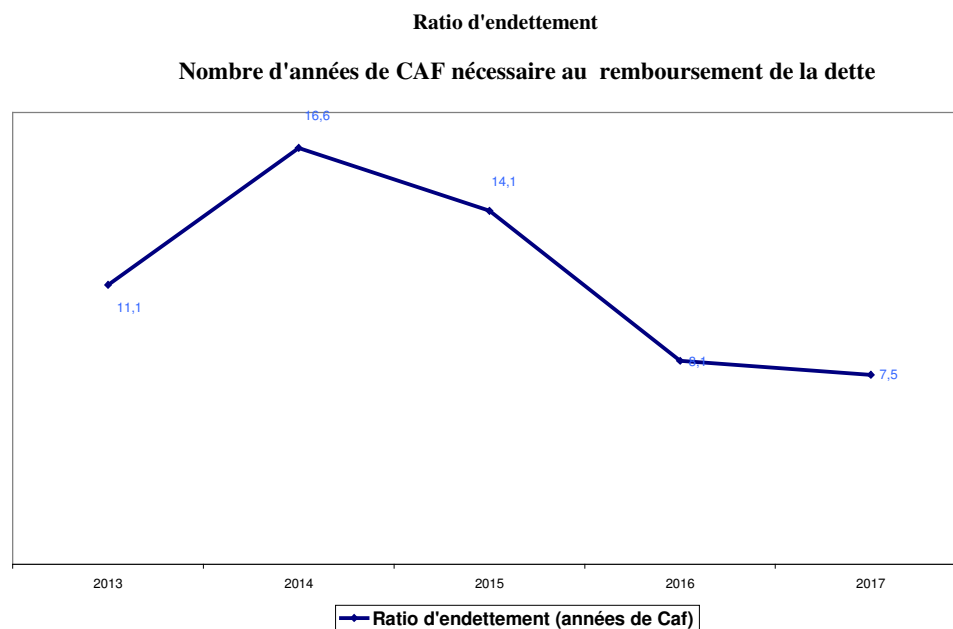
Ratio d'endettement



Depuis 2016, la valeur du ratio est repassée sous les 10% des collectivités (de même taille) les plus endettées selon ce ratio. Cependant, avec 1,04, la valeur est encore très au dessus de la médiane (0,75). En effet, 50% des collectivités de même taille ont un endettement inférieur à $\frac{3}{4}$ des produits de fonctionnement réels.

En 2018, les prévisions budgétaires indiquent de nouveaux emprunts à hauteur de 6,7 M€ pour des remboursements de 7,5 M€. Si le mouvement de désendettement se poursuit, il faut rappeler que le seuil de une année de produit de fonctionnement restera encore dépassé. Ramener la dette sous le seuil de 65,5 M€ est essentiel pour commencer à retrouver des marges de manœuvre en matière d'investissement.

La capacité de désendettement (dette/CAF brute) est, à certain égard, le ratio le plus important en matière d'endettement pour une grosse collectivité. Le graphique suivant présente l'évolution sur les 5 dernières années.



La capacité de désendettement fin 2017 descend à 7,5 années. Cette valeur n'est pas bonne, mais elle est acceptable. La valeur moyenne est ordinairement proche de 6 années pour les villes de même catégorie. La réduction progressive de la dette en maintenant (voire en améliorant) la CAF brute permet de continuer à redresser ce ratio.

Selon le compte administratif, la structure de la dette est répartie à 96,33% en catégorie A (absence totale de risque) et le reste en catégorie B (peu de risques, absence d'effet de levier).

1) *Le coefficient d'autofinancement courant*

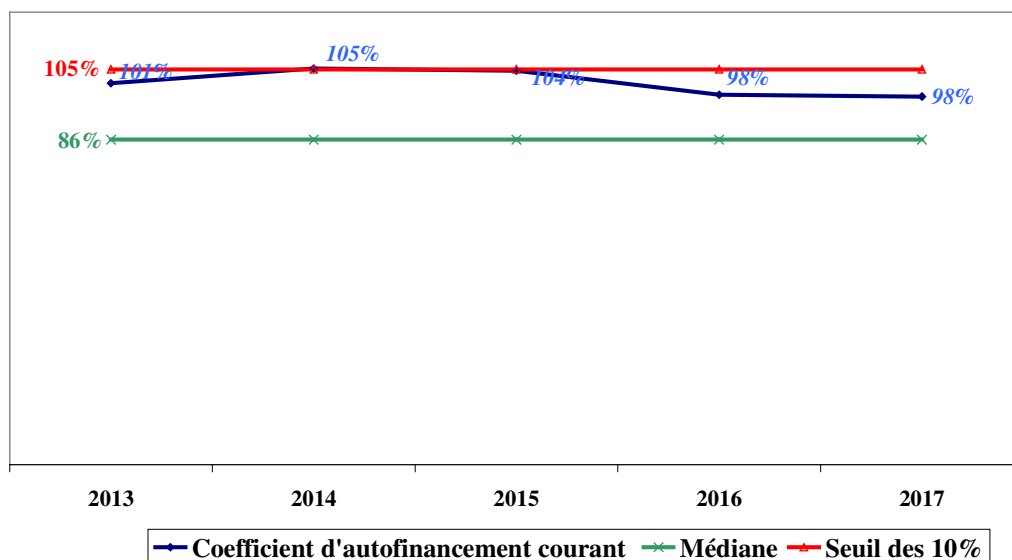
Le coefficient d'autofinancement courant (CAC) permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes. Il correspond au rapport entre d'une part, la somme des charges réelles de fonctionnement et du remboursement en capital des emprunts et, d'autre part, les produits réels de fonctionnement.

Un coefficient supérieur à 1 indique que la commune est incapable de faire face à ses remboursements de dettes avec son seul autofinancement.

Le ratio est revenu sous 100% depuis 2016. Cela signifie donc que la ville peut désormais rembourser sa dette et payer ses charges avec ses produits de fonctionnement réels. La valeur moyenne des villes de même catégorie se situe à 95% en 2015 contre 98% pour Thionville.

Coefficient d'autofinancement courant

Couverture des charges et des remboursements de dettes par les produits



LEXIQUE

Actif

A l'actif du bilan sont inscrits l'ensemble des biens du patrimoine (immobilisations pour leur valeur historique) ainsi que l'ensemble des éléments n'ayant pas vocation à y rester de manière durable (stocks, créances, trésorerie). L'actif immobilisé brut représente l'ensemble des immobilisations inscrites au bilan fonctionnel pour une durée supérieure à un an (dépenses d'équipement, titres de participations, opérations pour comptes de tiers). L'actif circulant désigne les stocks et créances qui se renouvellent au cours de l'exercice.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Autofinancement

(voir Capacité d'autofinancement)

Besoin en fonds de roulement (BFR)

Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement; la collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. A l'inverse, une dette génère une ressource; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées.

Bilan

Le bilan présente la situation patrimoniale de la collectivité à la date de clôture de l'exercice. Pour l'analyse financière, certaines rubriques du bilan sont reclassées afin de faire ressortir les grandeurs caractérisant la structure financière de la collectivité et d'apprécier son équilibre financier global.

Le bilan se présente sur deux colonnes: une colonne actif et une colonne passif. Il se découpe en trois grandes masses permettant de calculer trois grandeurs caractéristiques: les biens et financements à long terme (utilisés pour le calcul du fonds de roulement); l'ensemble des droits et obligations à court terme de la collectivité (calcul du besoin en fonds de roulement) et enfin la trésorerie dans son acception la plus large.

Capacité d'Autofinancement (C.A.F.)

Elle représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement. La CAF permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

Capitaux et assimilés

Ce sont les fonds à disposition de la commune à long terme hors dettes financières (dotations, réserves, résultat de l'exercice, subventions d'investissement, opérations pour comptes de tiers...).

Charges de fonctionnement réels

En analyse financière M14 , les charges réelles correspondent à des charges de fonctionnement qui donnent lieu ou donneront lieu à décaissement.

Financement disponible

Il représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes financières.

Excédent brut de fonctionnement (EBF)

Il correspond à l'excédent des produits courants sur les charges courantes. C'est la ressource fondamentale de la commune indépendante des produits et charges financières et exceptionnelles.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions d'investissements, les amortissements et provisions, les dettes financières à moyen long terme) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

Produits de fonctionnement réels

En analyse financière M14 , les produits réels correspondent à des produits de fonctionnement (hors cession d'actifs) qui donnent lieu ou donneront lieu à encaissement.

Réel

En analyse financière , la notion de réel diffère de celle d'encaissement ou de décaissement. Est considéré comme réelle, une opération qui a ou aura (au cours d'un exercice ultérieur) un dénouement en trésorerie.

Résultat de fonctionnement ou résultat comptable

Différence entre le total des titres et le total des mandats émis en classe 7 et 6 de la section de fonctionnement.

Trésorerie

C'est l'ensemble des liquidités disponibles en caisse ou au compte au Trésor et des valeurs mobilières de placement.